

# Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais

## **RAPPORT ANNUEL 2019**

### **SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

### **D'ELIMINATION DES DECHETS**



**14 bis bd de Valmy - 42300 ROANNE**  
☎ : **04.77.23.00.62** - ✉ : **seedr@seedr.fr**

## SOMMAIRE

<b>LE MOT DE L'EXECUTIF</b>	<b>Page 3</b>
<b>LE TERRITOIRE</b>	<b>Pages 4 à 6</b>
<b>LES CONTRATS</b>	<b>Pages 7 à 11</b>
<b>LES CONVENTIONS</b>	<b>Page 12</b>
<b><u>LES INDICATEURS TECHNIQUES</u></b>	
<b>LES D.M.R</b>	<b>Page 13</b>
<b>LA COLLECTE SELECTIVE</b>	<b>Page 14</b>
<b>LES APPORTS EN DECHETERIES</b>	<b>Pages 15 à 16</b>
<b>LES D.M.A</b>	<b>Page 17</b>
<b><u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u></b>	
<b>RATIOS ET COUTS A L'HABITANT</b>	<b>Page 18</b>
<b>COUT ET RECETTE DES DMA</b>	<b>Pages 19 à 20</b>
<b>LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT</b>	<b>Pages 21 à 25</b>
<b>LES FINANCES</b>	<b>Page 26</b>
<b>SYNTHESE GENERALE DU SERVICE</b>	<b>Page 27 à 28</b>
<b>COMMUNICATION—PREVENTION</b>	<b>Page 29</b>
<b>PROJET EN COURS</b>	<b>Page 30</b>
<b>LES OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE</b>	<b>Pages 31 à 33</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>Pages 34 à 35</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>Page 36</b>



## MOT DE L'EXECUTIF

2019 restera une année particulière pour le SEEDR. Elle sera tout d'abord marquée par la sortie du Syndicat de l'ex communauté de communes de Balbigny. Conséquence directe du redécoupage territorial, nous avons mené « ce départ » en bonne entente avec des élus que nous regretterons ! Le travail effectué en commun a été fructueux et nous tenons à remercier l'ensemble des responsables élus et techniques de ce territoire pour tout le travail accompli et nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs projets.

**Par conséquent, pour une meilleure compréhension, afin de pouvoir comparer les données, l'ensemble des valeurs de l'année 2019 ainsi que celles des années précédentes présentées dans ce rapport ne tiennent pas compte de l'ex communauté de communes de Balbigny.**

2019 a été aussi une année charnière car le SEEDR et l'ensemble de ses collectivités membres ont fourni un effort collectif important en préparant activement le passage à l'extension des consignes de tri des emballages. En effet, la consultation organisée par le SEEDR a permis de proposer aux collectivités un centre de tri particulièrement performant : le centre de tri PAPREC TRIVALO situé à Chassieu dans le Rhône. L'ensemble de ce travail effectué en 2019 permet de simplifier le geste tri pour l'ensemble des habitants du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ! Tous les emballages peuvent ainsi être collectés, triés et valorisés.

Sur le plan stratégique, l'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets, jeudi 19 décembre 2019, en assemblée plénière, a permis qu'Auvergne-Rhône-Alpes soit exemplaire dans sa réduction et sa gestion des déchets. Le SEEDR a pris toute sa place au sein de la concertation qui avait été engagée. Cette participation a permis à notre syndicat d'anticiper ces conclusions en travaillant activement sur deux aspects essentiels.

Le premier concerne la maîtrise de l'enfouissement : le partenariat actif initié avec la communauté d'agglomération Vichy communauté a permis de lancer en 2019 une procédure commune visant à gérer ensemble et pour 6 ans le centre d'enfouissement de Cusset (03). La consultation permettant de recruter un exploitant devrait être lancée courant 2020.

Le second concerne la création d'une installation de traitement multifilières pour permettre de réduire ainsi considérablement les tonnages à enfouir à l'horizon 2025. Les études préalables à cette opération d'envergure se sont poursuivies en 2019 afin de préparer les éléments nécessaires à la consultation.

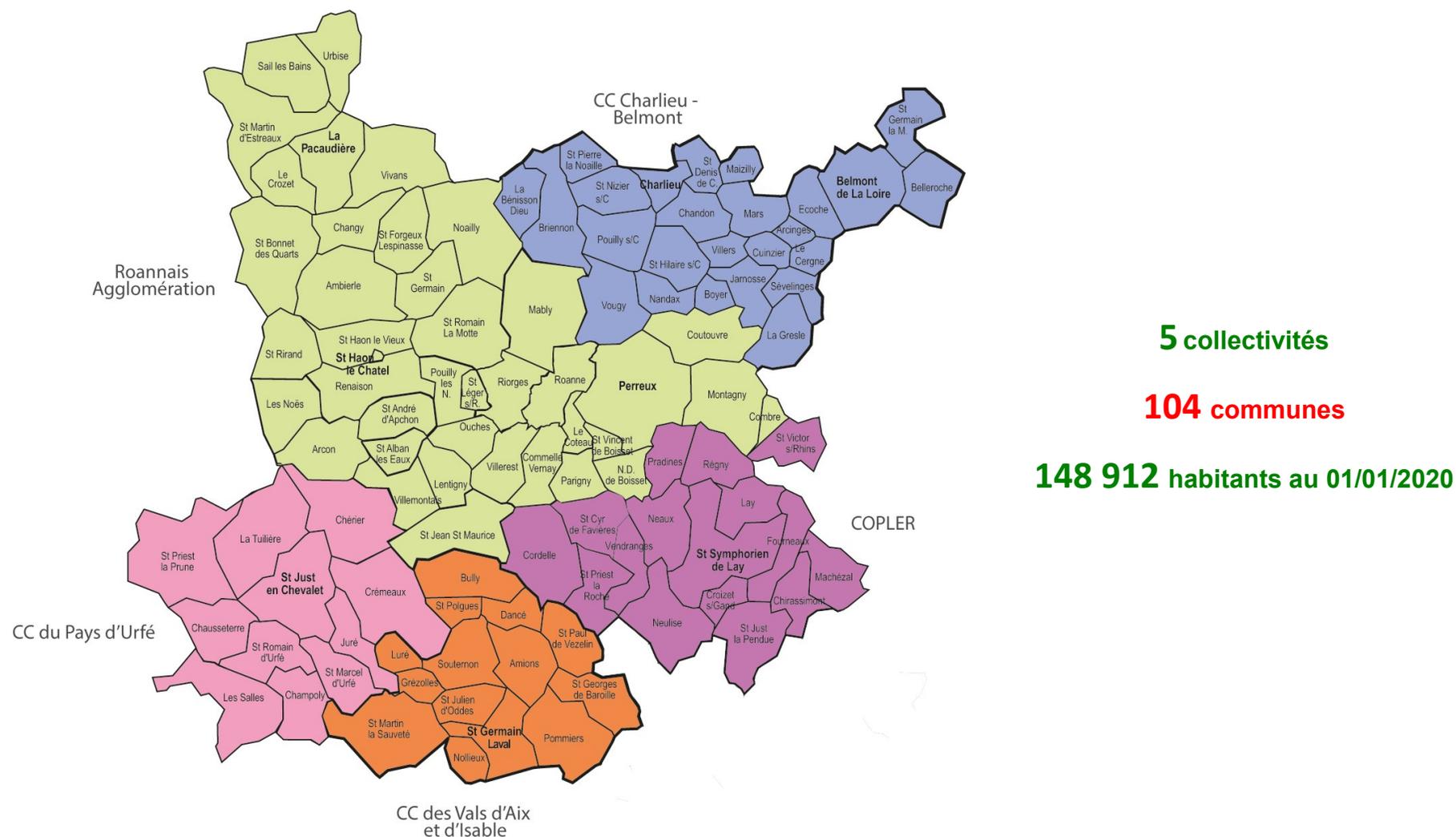
Bonne lecture...

Jean-Yves BOIRE, Président du SEEDR

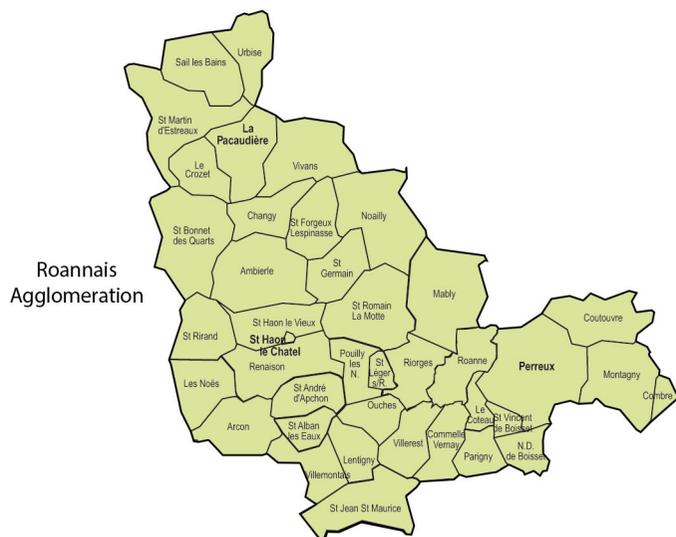
Jean-Louis GAILLARD, Paul DELOIRE et Henri GROSDENIS, Vice-Présidents

# LE TERRITOIRE

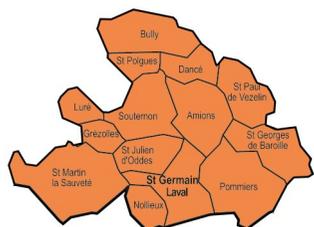
Le S.E.E.D.R (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) est un Syndicat mixte fermé créé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2000. Il assure la **compétence tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais**, déléguée par les collectivités membres.



# LE TERRITOIRE

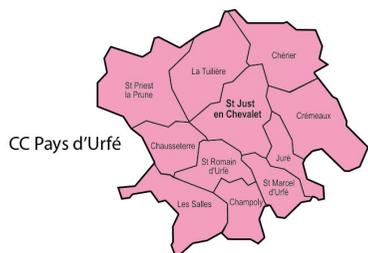


**40 Communes — 100 486 habitants**



CC des Vals d'Aix et Isable

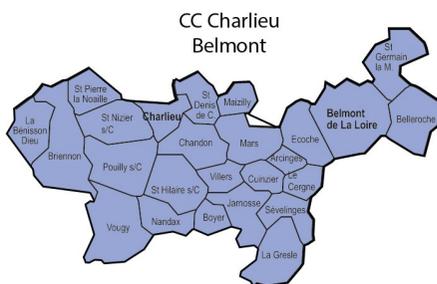
**12 Communes — 5 990 habitants**



CC Pays d'Urfé

**11 Communes — 5 212 habitants**

**25 Communes — 23 357 habitants**



**16 Communes — 13 867 habitants**



CoPLER

Président du S.E.E.D.R : M. Jean-Yves BOIRE  
 1er vice-président : M. Jean-Louis GAILLARD  
 2ème vice-président : M. Paul DELOIRE  
 3ème vice-président : M. Henri GROSDENIS

16 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le Comité Syndical

Collectivités	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
<b>Roannais Agglomération</b>	M. Jean-Yves BOIRE M. Yves NICOLIN M. Daniel FRECHET M. Jean-Jacques LADET M. Bernard THIVEND M. Georges DRU	M. Pierre DEVEDEUX M. J-Jacques COUTURIER M. Bruno GALLIEN M. J-Paul BERGER M. Pierre COISSARD M. Romain BOST
<b>Charlieu Belmont Communauté</b>	M. Henri GROSDENIS M. Robert CLEVENOT Mme Hélène VAGINAY	M. Michel LAMARQUE M. Guy RAYMOND Mme Véronique MONTANES
<b>Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône</b>	M. Paul DELOIRE M. Yves PINEL M. Hubert ROFFAT	M. Pierre COLOMBAT M. Daniel BEZIN M. Jean-François NEYRAND
<b>Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable</b>	M. Marius DAVAL M. Jean-Louis GAILLARD	M. Sébastien PERROTON M. Dominique MAYERE
<b>Communauté de Communes du Pays d'Urfé</b>	M. Raymond PERRIN M. Gérard SAVATIER	M. Daniel PEROTTI Mme Lorraine ROUX

# LE TERRITOIRE

Les collectivités membres du S.E.E.D.R assurent la compétence « collecte des déchets ».

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte et/ou en conteneurs de regroupement.

S'agissant de la collecte sélective :

- les emballages, les journaux-revues-magazines et le verre sont collectés en points d'apport volontaire. Pour le verre, les collectivités assurent la double compétence : collecte et traitement.

- les cinq collectivités (Roannais agglomération, Charlieu-Belmont communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé) disposent de déchèteries qui sont gérées en régie. Le transport des bennes vers les installations de traitement ou de valorisation est réalisé en régie pour les déchèteries de Roannais Agglomération, et par des prestataires de service pour les 6 autres.

A ce jour, le territoire est équipé de **10 déchèteries**

**Soit 1 déchèterie pour 14 891 habitants**



# LES CONTRATS

Depuis le 1er janvier 2001, le S.E.E.D.R. gère l'ensemble des contrats existants des collectivités concernant le traitement des DMR.

## Traitement des Déchets Ménagers Résiduels

NATURE DU MARCHE	PRESTATAIRES	COUT H.T A LA TONNE
 <b>Transfert, transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles</b>	<b>Société Suez RV Centre Est</b> <b>Sous-Traitant : Société BM Environnement</b>	Du 01/01 au 30/09/19 : 99,16 € / t Du 01/10 au 31/12/19 : 100,71 € / t + T.G.A.P (9€ /t ou 24 € / t) en fonction des exutoires
 <b>Transfert, transport et traitement des encombrants</b>	<b>Société Suez RV Centre Est</b> <b>Sous-Traitant : Société BM Environnement</b>	Du 01/01 au 30/09/19 : 99,16 € / t Du 01/10 au 31/12/19 : 100,71 € / t + T.G.A.P : 24 € / t

# LES CONTRATS

De même, le 1<sup>er</sup> janvier 2002 le S.E.E.D.R a repris les contrats de tri et de valorisation des déchets ménagers (emballages/journaux magazines et produits des déchèteries), gérés auparavant par chaque collectivité.

## Valorisation des déchets issus de la collecte sélective

	NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COÛT H.T ou RECETTE A LA TONNE
	Prestation de tri et de valorisation des emballages ménagers	Société Suez RV Centre Est	Tonne entrante : 40,57€ Tonne sortante : 162,29€ Recettes (Contrat Citéo géré par les collectivités)
	Prestation de tri et de valorisation des journaux - revues - magazines	Société ONYX ARA Sous-traitant : société Dubuis	Recette minimum : 87 € / t Moyenne annuelle : 87 € / t Recettes (Contrat Citéo géré par les collectivités)
	Prestation de valorisation du verre	Contrat géré par les collectivités membres du S.E.E.D.R	

# LES CONTRATS

## Valorisation des déchets issus des déchèteries

	NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COÛT H.T ou RECETTE A LA TONNE
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — COMPOSTAGE	Suez Organique	22,48 € / t (les 1000 premières tonnes) + 5 € / t au-delà
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — BROYAGE	Société Rhône environnement	Transfert du broyeur : entre 320 € et 1558,49€ Broyage grille 100 mm : 13,37€ / t Broyage grille 250 mm : 10,21 € / t
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — TRANSPORT DU BROyat	Société Chavany Transports	Entre 3,88 € et 6,64 € / t suivant la distance par- courue pour la livraison du broyat
	Prestation de valorisation du bois	Société Suez RV Centre Est	Bois B : 52€ / t — Bois A : 15 €/t — Souches : 35 €/t
	Prestation de valorisation des huiles ménagères	Société Quatra	Recette minimum : 0,15 € / kg
	Prestation de collecte et de valorisation des déchets ménagers spéciaux (D.M.S)	Société Sarpi la Talaudière	Transport : 256,25€ / t - Chimiste : 101,70€ /t Traitement DMS : entre 167,29 € et 3357,19 € / t selon les produits
	Prestation de valorisation des déchets inertes	Société Sograp	Gratuit
	Prestation de valorisation de la terre végétale	Société Sograp	2,04 € / t
	Prestation de valorisation du plâtre	Société Suez RV Centre Est	76,28 € / t
	Prestation de tri et de conditionnement des cartons	Société Secaf Chamfray	16,35 € / t

# LES CONTRATS

## Valorisation des déchets issus des déchèteries

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT H.T ou RECETTE A LA TONNE
 <p><b>Prestation de valorisation des extincteurs</b></p>	<p><b>Société Loire Incendie Sécurité</b></p>	<p>11,68 € / extincteurs et 3,1 € / extincteurs de moins de 2kg Frais de déplacement : 24,38 € / déchèterie périmètre agglomération et 42,67 € / déchèterie hors périmètre agglomération</p>
 <p><b>Prestation de collecte et de valorisation des huiles de vidange</b></p>	<p><b>Société Chimirec Centre Est</b></p>	<p>80,26 € / t</p>
 <p><b>Prestation de valorisation des gravats plâtrés</b></p>	<p><b>Société Rhône Environnement</b> <b>Sous-traitant : Aiguilly Recyclage</b></p>	<p>64,39 € / t</p>

# LES CONTRATS

## Valorisation des déchets issus des déchèteries

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT ou RECETTE A LA TONNE
Prestation de valorisation de la ferraille	Société Derichebourg Environnement	Recette minimum : 70 € / tonne Moyenne annuelle : 75,68 € / tonne
Prestation de valorisation des batteries	Société Recyclax	350 € / tonne



### EXPERIMENTATION D'UNE NOUVELLE FILIERE

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT A LA TONNE
Prestation de valorisation des « fenêtres et portes vitrées » pour Charlieu Belmont Communauté et la COPLER	Société Secaf Chamfray	81,30 € / t et 57,40 €/t pour le traitement du bois



Le tri des autres déchets n'a engendré aucun coût de traitement pour les collectivités en 2019.

Les textiles sont collectés par le Relais (déposés en bornes), les piles par Corepile et les cartouches d'encre par Recycl'me et Collectors...



# LES CONVENTIONS

Dans le cadre des filières R.E.P (responsabilité élargie des producteurs), le S.E.E.D.R a conventionné avec différents éco-organismes.

Pour les Déchets diffus spécifiques (D.D.S) avec EcoDDS, en complément du marché signé avec la société Sarpi la Talaudière



**Soutiens : prise en charge de 64,64% de tonnages de produits toxiques. Soutien à la communication de 0.03 €/hab + forfait fixe par déchèterie de 686 € + un soutien calculé en fonction du tonnage annuel collecté.**

**Le S.E.E.D.R. a réglé la totalité des factures pour les dépenses engagées au cours du 1er trimestre 2019 pour le traitement des DMS. L'éco-organisme EcoDDS, qui a obtenu son ré-agrément, nous a versé un soutien exceptionnel qui a permis d'en couvrir une partie.**

**Recette perçue : 25 230 € dont 9 619 € de soutien exceptionnel**

Pour les Déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A) avec Eco-mobilier

Mise en place progressive de bennes sur les déchèteries du territoire. Seule la déchèterie de Varennes n'est pas encore dotée de bennes.



**Soutien : prise en charge des D.E.A ou soutien financier pour les déchèteries non équipées**  
**Recette perçue : 90 124 €**

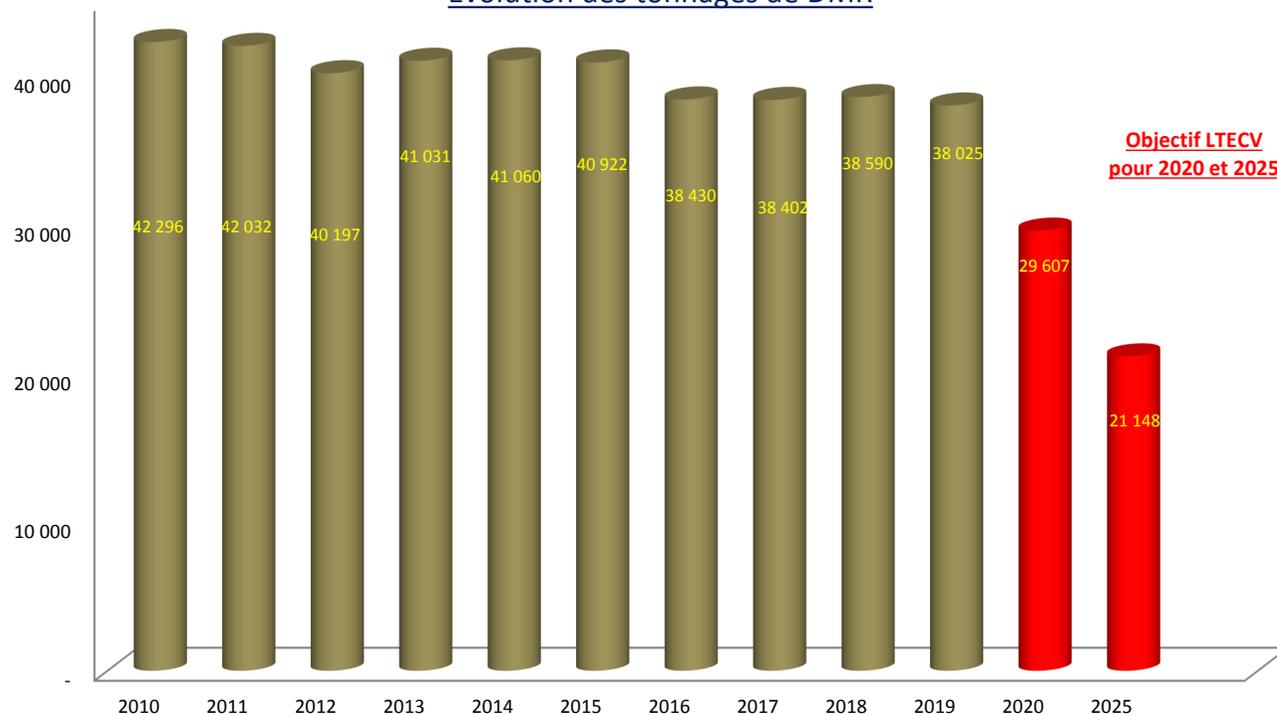
Pour les Textiles - Linge de maison et Chaussures avec ECOTLC pour Roannais Agglomération et la CDC du Pays d'Urfé.



**Soutien à la communication : 0.10 € / hab**  
**Recette perçue : 10 581 €**

# LES DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Evolution des tonnages de DMR



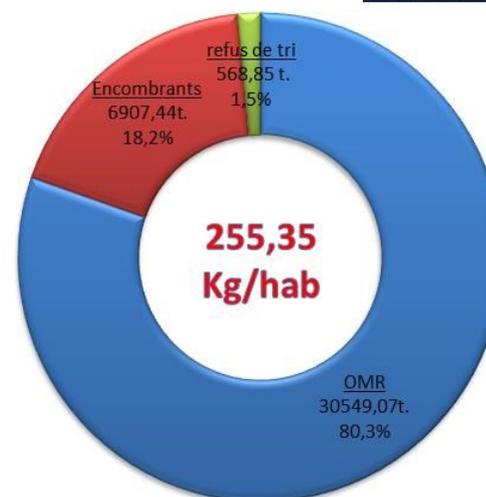
Les DMR : ce sont tous les déchets issus des ménages et de l'activité économique collectés et qui seront enfouis ou incinérés. Ils regroupent les OMR, les encombrants et les refus de tri des autres filières.

En 2019, les tonnages ont diminué de -1,46 %. Comme les années précédentes nous sommes sur une tendance décroissante sauf l'année 2018. C'est positif continuons ainsi !

On constate une faible baisse des tonnages d'encombrants (-0,54%) par rapport aux OMR (-1,82%) mais malheureusement une forte augmentation des erreurs de tri des emballages (+7,50%) .

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

Répartition DMR 2019



# LA COLLECTE SELECTIVE (EMB/JRM/VERRE)

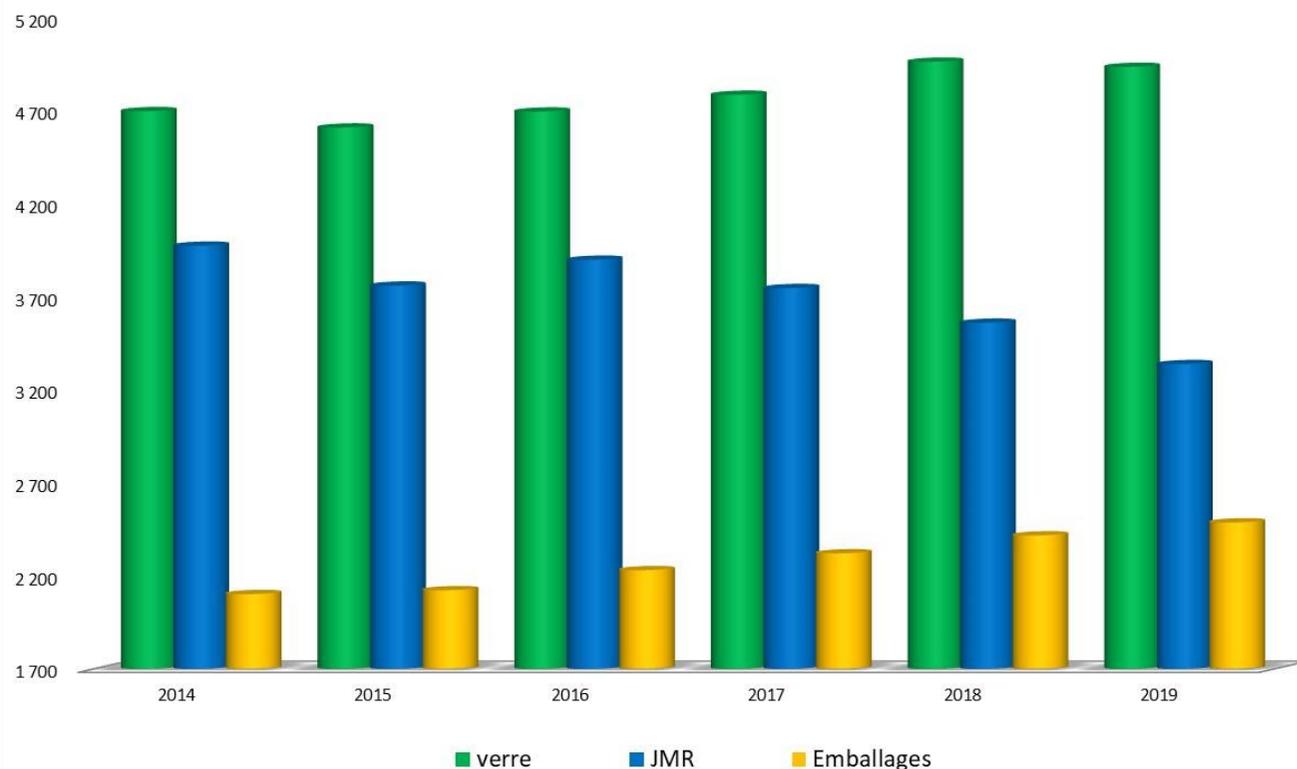
La collecte sélective se fait dans trois conteneurs (P.A.V) séparés où on y retrouve :

- ⇒ les papiers et journaux magazines,
- ⇒ le verre
- ⇒ les emballages ménagers tels que : les boîtes de conserve, les cannettes aluminium, les cartonnettes, les briques alimentaires , les bouteilles et flacons plastiques. ..

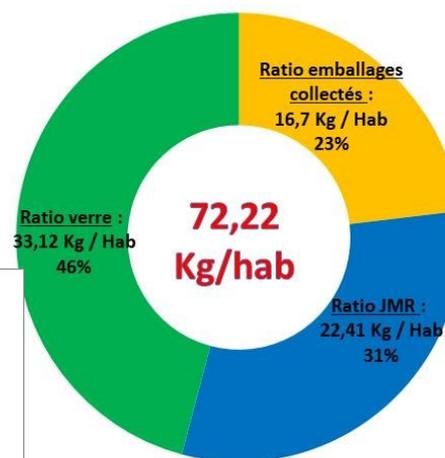
Dans le PAV d'emballages, on constate des erreurs (barquettes en polystyrène, pots de yaourts, vaisselle, films plastiques, sacs d'ordures ménagères ...) et de la freinte (eau, poussière, ...)

En 2019, les taux de refus et de freinte sont respectivement de 22,88% et 1,37% (pour 2018 : 21,9% et 1,22%). Ils ont augmenté de 4,47 % et 12,51 % par rapport à 2018.

Notre objectif 2020 : diminuer ces taux et augmenter nos recettes afin d'augmenter le taux de recyclage !



## Répartition Collecte Sélective 2019



La collecte sélective, dans sa globalité est en baisse contrairement aux années précédentes.

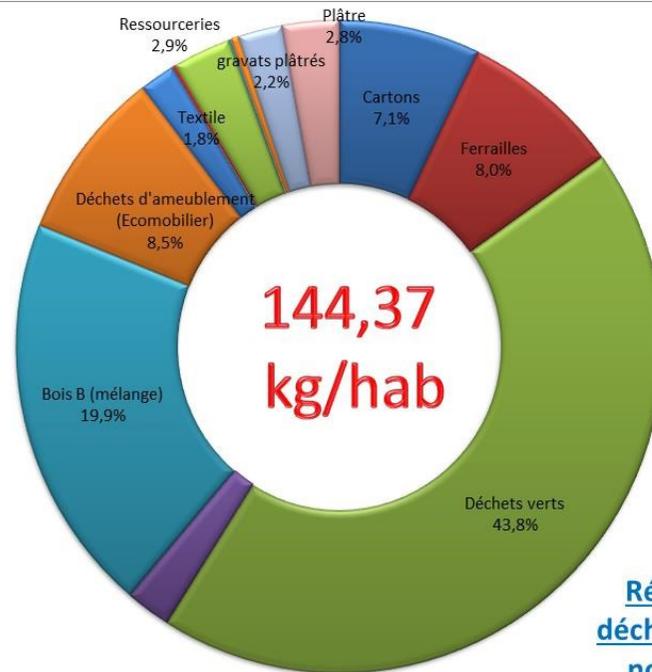
Entre 2018 et 2019, la baisse globale s'élève à -1,65% . On peut noter notamment :

⇒ + 2,88 % pour les emballages

⇒ - 6,24 % pour les JRM comme en 2018 en raison de l'utilisation des nouveaux moyens de communication (tablettes...) et de l'apposition de Stop PUB sur les boîtes aux lettres

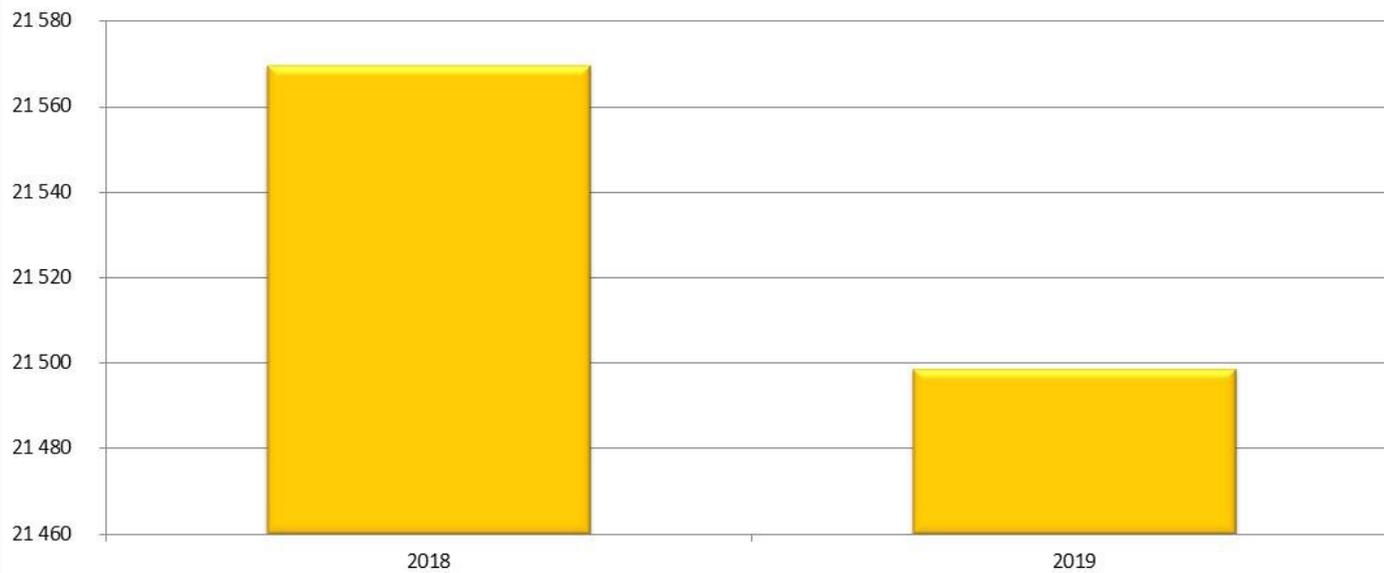
⇒ - 0,57% pour le verre

# LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets non dangereux et non inertes)



Répartition des déchets non inertes non dangereux

**Evolution des tonnages de déchèterie sans les inertes et sans les dangereux**



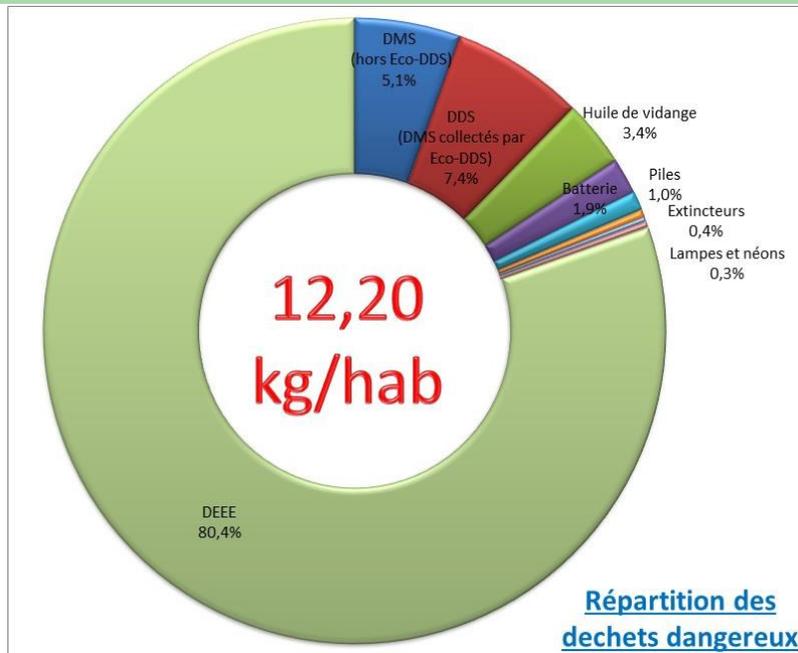
Les tonnages des déchèteries sans les déchets inertes et sans les dangereux sont en légère baisse pour cette année 2019 : **-0,33 % soit 70,85 tonnes**

Ceci s'explique par une baisse des apports :

- ⇒ - **712,80 tonnes** de déchets verts, soit - 7,03%
- ⇒ - **84,26 tonnes** de bois B, soit - 1,94%
- ⇒ - **48,90 tonnes** de ferraille, soit -2,75%
- ⇒ - **12,09 tonnes** de déchets vers les ressourceries, soit - 1,92 %
- ⇒ - **1,89 tonnes** d'huile ménagère , soit, -19,42%

Toutefois, on constate une hausse des DEA (mise en place de bennes en déchèterie) de **490,07 tonnes soit +36,88 %** ; des cartons (+5,59%); du bois A (+17,66%); du plâtre (+4,13%) et des nouvelles filières « Fenêtres et portes vitrées » et « gravats plâtrés ».

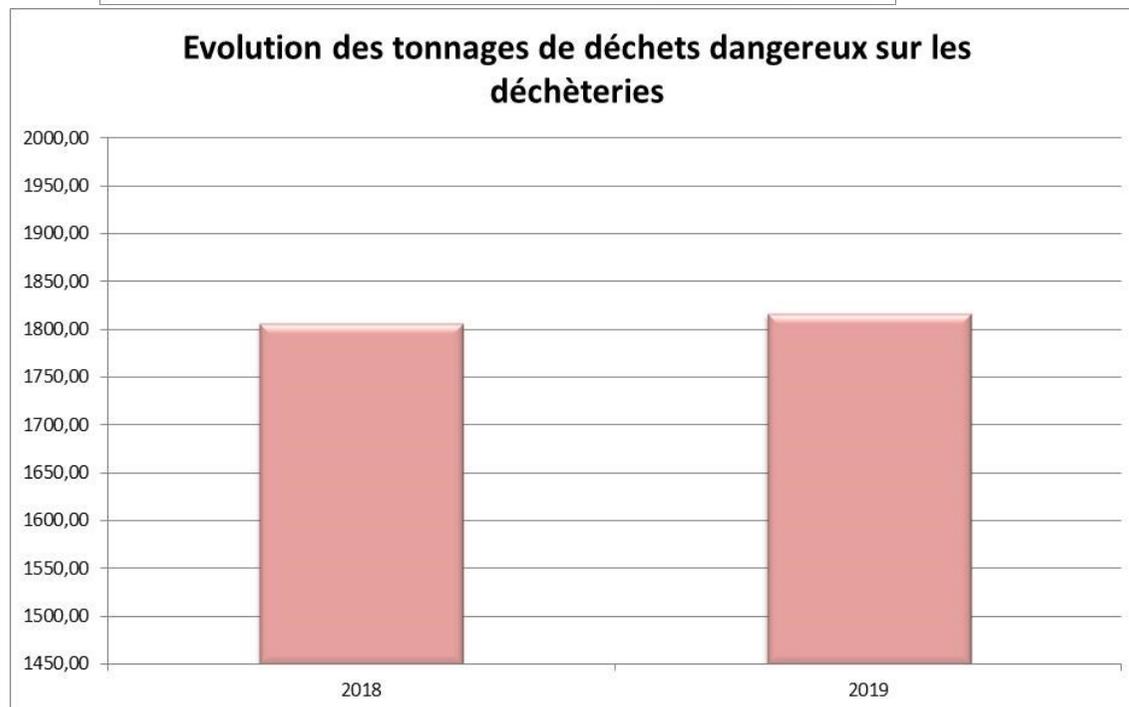
# LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets dangereux)



**Les déchets dangereux** sont les produits toxiques (peintures, phytosanitaires, acide, base ...) les huiles de vidange, les batteries, les piles, les extincteurs, les cartouches d'encre.

Ce sont également les lampes, les néons, les réfrigérateurs, les lave-vaisselles... que l'on appelle **les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)**

Tous ces déchets sont nocifs pour l'environnement.



Globalement, les tonnages collectés en déchèteries y compris avec les déchets dangereux (sauf déchets inertes et encombrants) sont en baisse de **0,08 %**.

Les tonnages des déchets dangereux collectés en déchèterie sont en légère hausse pour cette année 2019 :

⇒ **+9,63 tonnes, soit +0,53 %**

qui s'explique par une hausse de :

⇒ **10,46 tonnes de DMS (+10,63 %)**

⇒ **2,84 tonnes de piles (+18,98 %)**

⇒ **0,39 tonnes de lampes et néons (+8,93 %)**

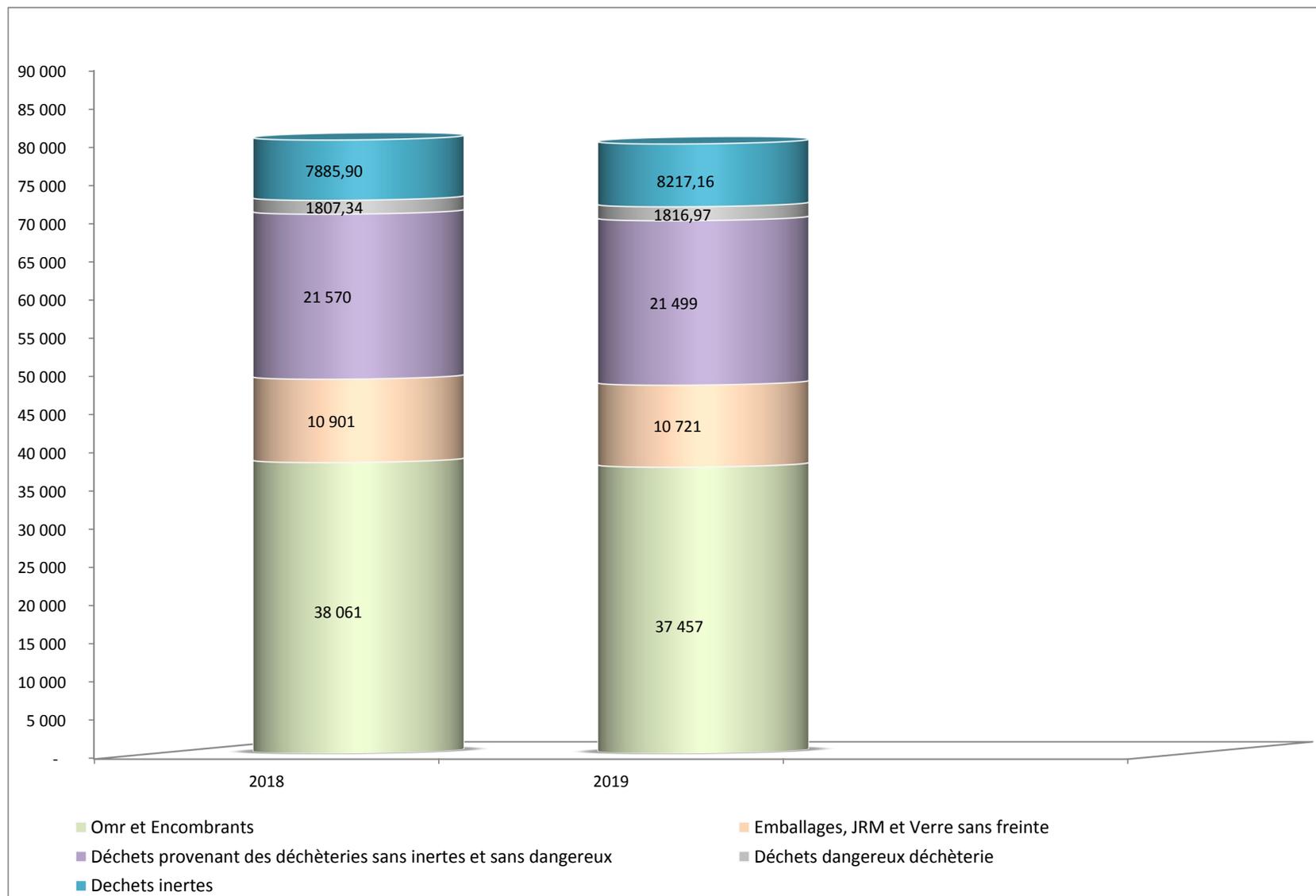
Toutefois, on constate une baisse des apports des :

⇒ Batteries (- **0,81 tonnes ; soit - 2,33 %**)

⇒ Huile de vidange (-**0,81t ; soit - 1,28 %**)

⇒ Piles (-**2,07 tonnes ; soit -0,14%**)

# DMA (Déchets Ménagers Assimilés)



Les DMA : ce sont tous les déchets collectés par les collectivités (OMR, collecte sélective, déchèteries, dangereux et inertes) .

Les DMA sont en baisse pour cette année 2019 :

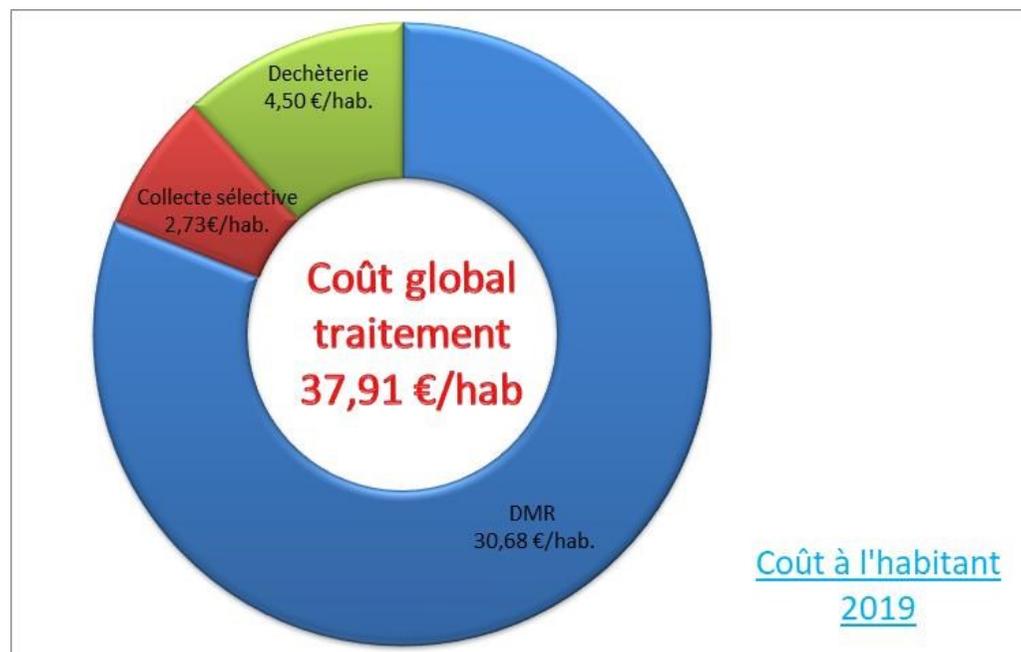
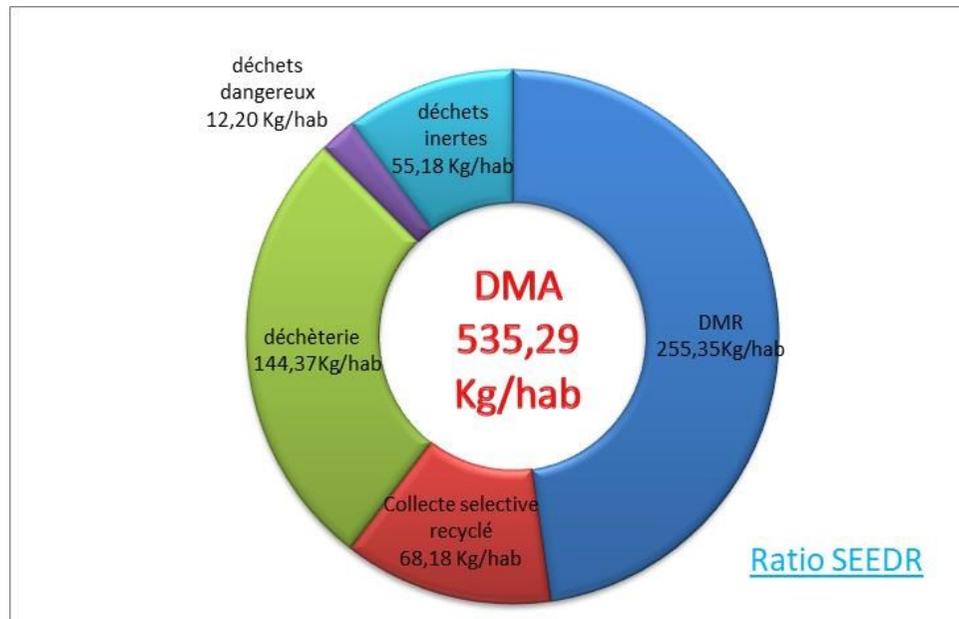
⇒ **- 519,45 tonnes,**

**Soit -0,65%**

qui s'explique par une légère baisse des DMR, des apports en déchèterie ainsi que la collecte sélective.

Le taux de valorisation des déchets sans les dangereux et les inertes est de **45,47%** pour 2019. On note une faible augmentation par rapport à 2018 (45,31%).

# RATIOS ET COUTS A L'HABITANT



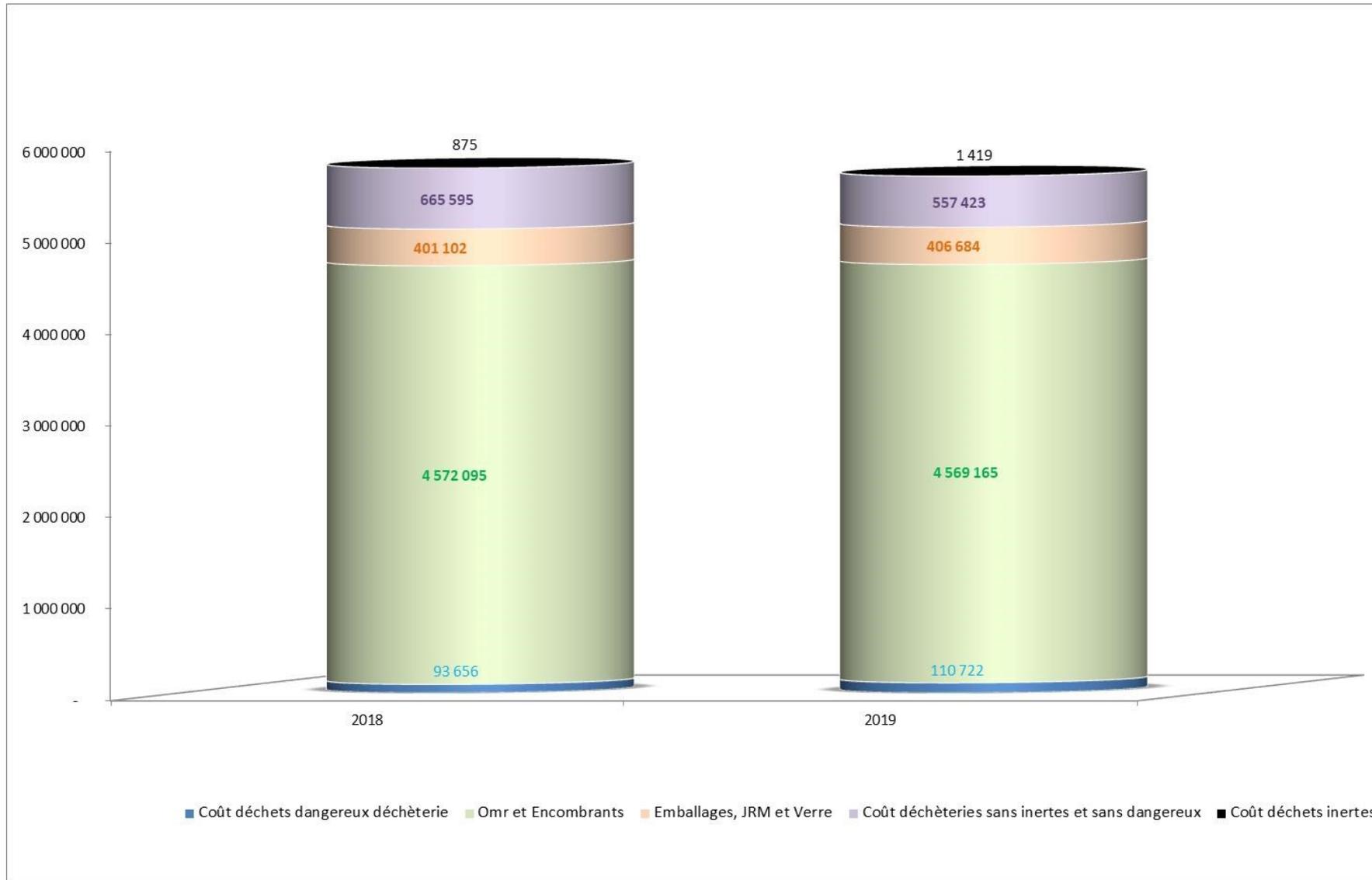
Nous pouvons constater que notre production de DMA s'élève à **535,29 Kg/hab**. Pour info, la production nationale était de **573 Kg/hab** (source Ademe : données 2015).

Le coût de tri et de traitement (tous déchets confondus) s'élève à **37,91 €/hab** sans compter les soutiens et les recettes des matériaux perçus par le S.E.E.D.R

Ce coût est ramené à **34,22 €/hab** (coût aidé) si on les prend en compte.

Toutefois, ne sont pas comptabilisées les recettes perçues directement par les collectivités ainsi que les coûts de collecte.

# COÛT DES DMA (tri et traitement des déchets)

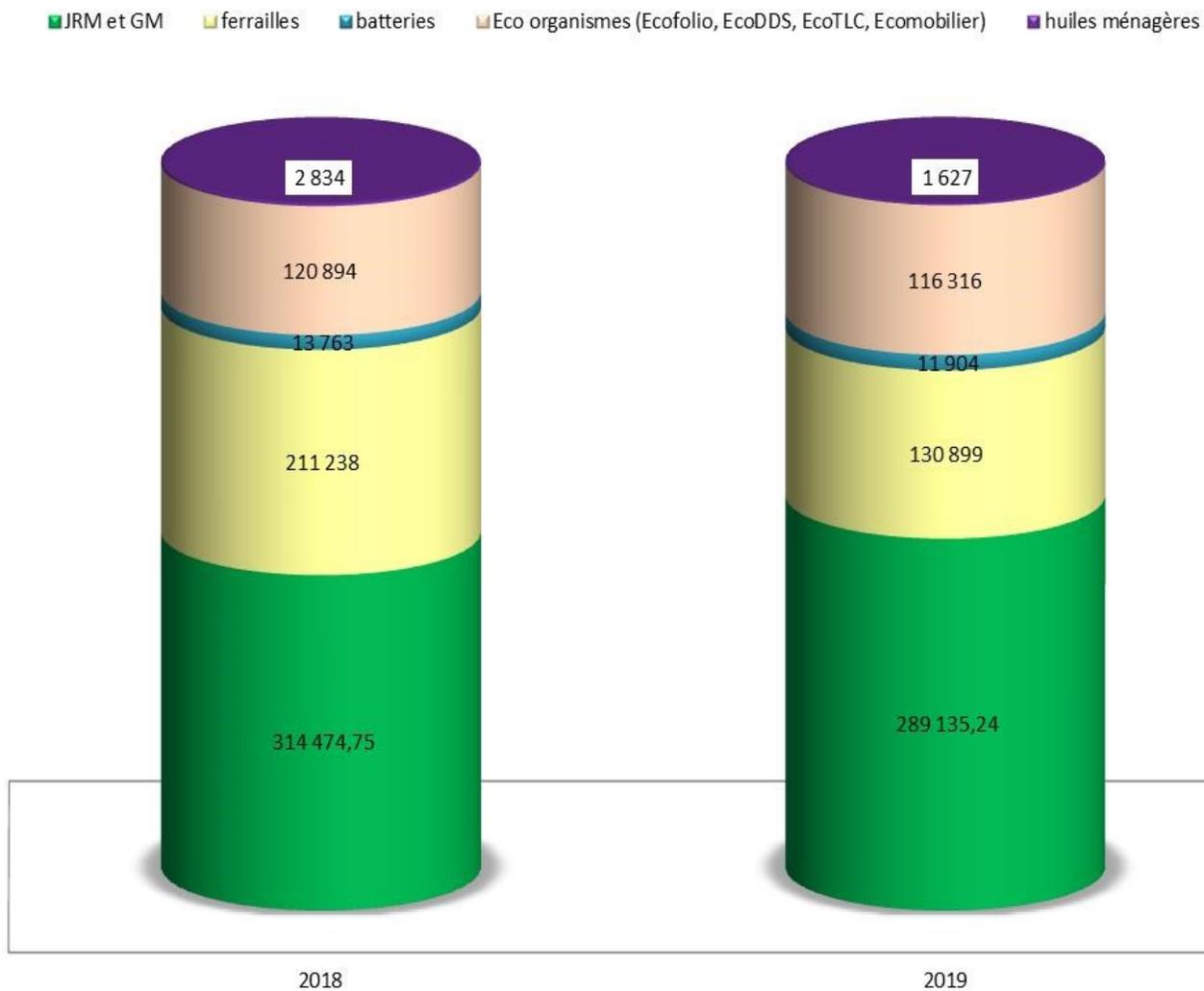


Les coûts de tri et de traitement (tous déchets confondus) ont diminué d'environ -2,44 % par rapport à 2018.

Cela est dû essentiellement à la baisse globale des tonnages de l'année.

Le coût de traitement des DMR représente à lui seul 80,94 % des dépenses totales. La collecte sélective et les déchèteries représentent respectivement 7,20 % et 11,86 %.

# RECETTE DMA (recette du SEEDR uniquement)



En 2019, les recettes ont diminué de :  
- 113 161,68€ ; soit - 17,07 % .

Cela concerne notamment :

- ⇒ Batteries (-1 859,30 € ; soit -13,51%)
- ⇒ Ferrailles (- 80 338,92€ ; soit -38,03%)
- ⇒ EcoTLC (- 1 078,90€ ; soit -9,25%)
- ⇒ JMR (- 25 339,51€ ; soit -8,06%)
- ⇒ Eco mobilier (- 3633,40€ ; soit -3,88%)
- ⇒ Huiles ménagères (- 1 045,94€ ; soit -39,13%)

Cette diminution s'explique par une baisse des tonnages et/ou l'application des tarifs de reprise au prix plancher prévus dans les contrats.

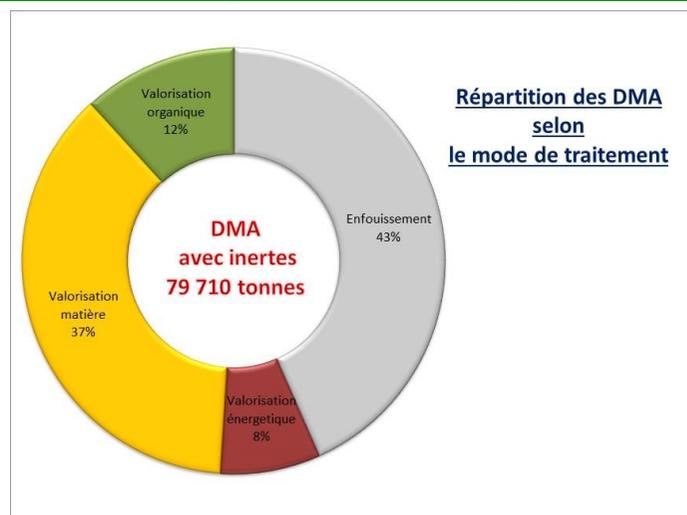
# LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
 <b>DMR</b> (Déchets Ménagers Résiduels)	Quais de transfert de Mably ou Sainte Agathe la Bouteresse	Valorisation du biogaz	I.S.D.N.D de Gaïa à Cusset et de Roche la Molière	O.M.R : 30 549 tonnes	3 717 229 €	
		Valorisation énergétique	Unité de valorisation énergétique de Lucane à Bayet	Encombrants : 6 907 tonnes	851 937 €	
 <b>Emballages ménagers</b>	Centre de tri de Firminy	Valorisation matière	Filières choisies par les collectivités	2 486 tonnes	406 684 €	17 394 € (GM et JMR)
 <b>Journaux magazines revues</b>	Centre de tri Fourneaux	Valorisation matière	Papeteries Norske skog à Golbey	3 145 tonnes		271 742 €
 <b>Déchets végétaux</b>	Unité de compostage de Saint-Priest-la-Roche	Valorisation organique (Compostage)	Revente du produit	9 420 tonnes	214 081 €	
	Plateforme de broyage en déchèterie	Valorisation organique (Co-compostage)	Co-compost chez les agriculteurs locaux			
 <b>Bois</b>	Plateforme de broyage à Mably	Valorisation énergétique (combustible)	Chaufferie Robin	4 758 tonnes	232 526 €	
 <b>Huiles ménagères</b>	Société Quatra	Valorisation matière (biodiesel)	Revente du produit	8 tonnes		1 627€
 <b>Déchets ménagers spéciaux</b>	Société Sarpi la Talaudière	Valorisation énergétique	Cryogénisation à la Talaudière UVE à Fos sur Mer	225 tonnes	104 631 €	
 <b>Déchets inertes</b>	Société Sograp à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	6 555 tonnes	Gratuit	
<b>Terre Végétale</b>	Société Sograp à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	1 663 tonnes	1 419€	

# LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT



DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
Gravats plâtrés	Société Aiguilly recyclage	Valorisation matière	Revente du produit	473 tonnes	29 769 €	
Plâtre	Quai de transfert de Mably	Valorisation matière	Usine B.P.PLACO à Chambéry	608 tonnes	46 354 €	
Cartons	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière	Filières Citéo	1 525 tonnes	24 931 €	
Ferrailles	Société Derichebourg à Le Coteau	Valorisation matière	Filières européennes	1 730 tonnes		130 899 €
Batteries	Société Recylex	Valorisation matière		34 tonnes		11 903 €
Extincteurs	Société Loire Incendie Sécurité	Valorisation matière		8 tonnes	10 545 €	
Huile de vidange	Société Chimirec	Valorisation matière	Revente du produit	63 tonnes	5 165 €	
Portes et fenêtres	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière		87 tonnes	10 030 €	





# ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS



Quai transfert Mably

ISDND Gaïa de Cusset



Quai transfert Mably



ISDND Gaïa de Cusset



Quai transfert Ste Agathe la Bouteresse

ISDND Roche la Molière



Quai transfert Mably



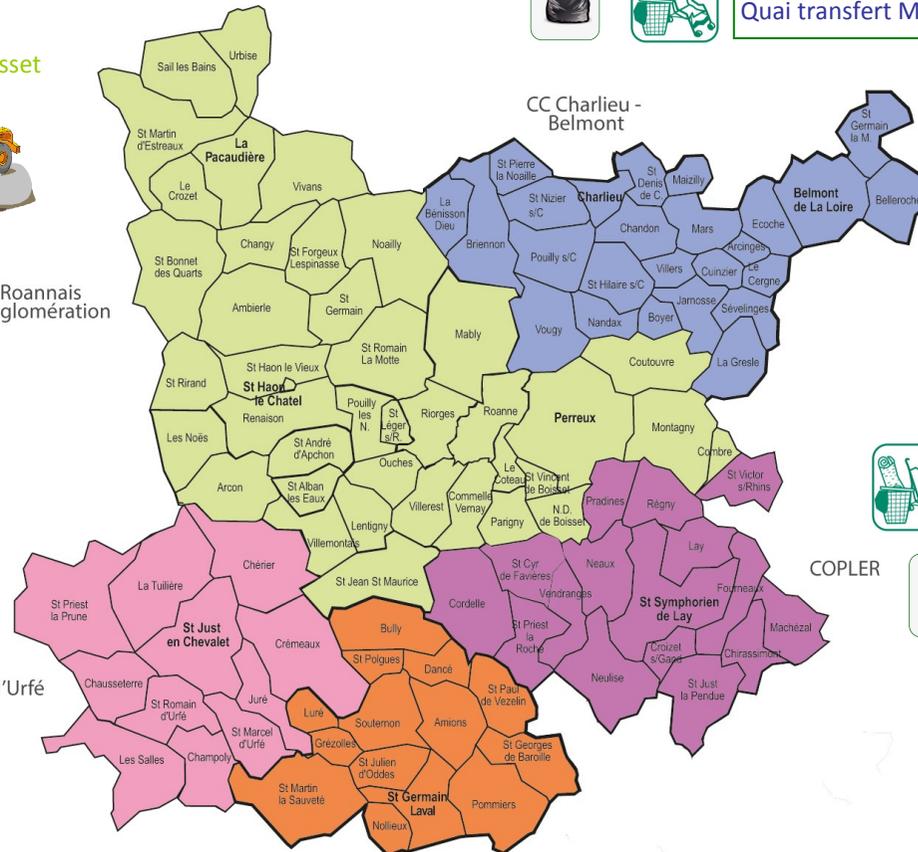
ISDND Gaïa de Cusset



COPLER

CC du Pays d'Urfé

CC des Vals d'Aix et d'Isable



Année 2019



30 549 t



6 907 t



UVE de Bayet

3 470 t OMR



ISDND de Cusset

25 350 t OMR  
6 501 t ENC



ISDND Roche la Molière

1 729 t OMR  
406 t ENC



Quai transfert Ste Agathe la Bouteresse



ISDND Roche la Molière

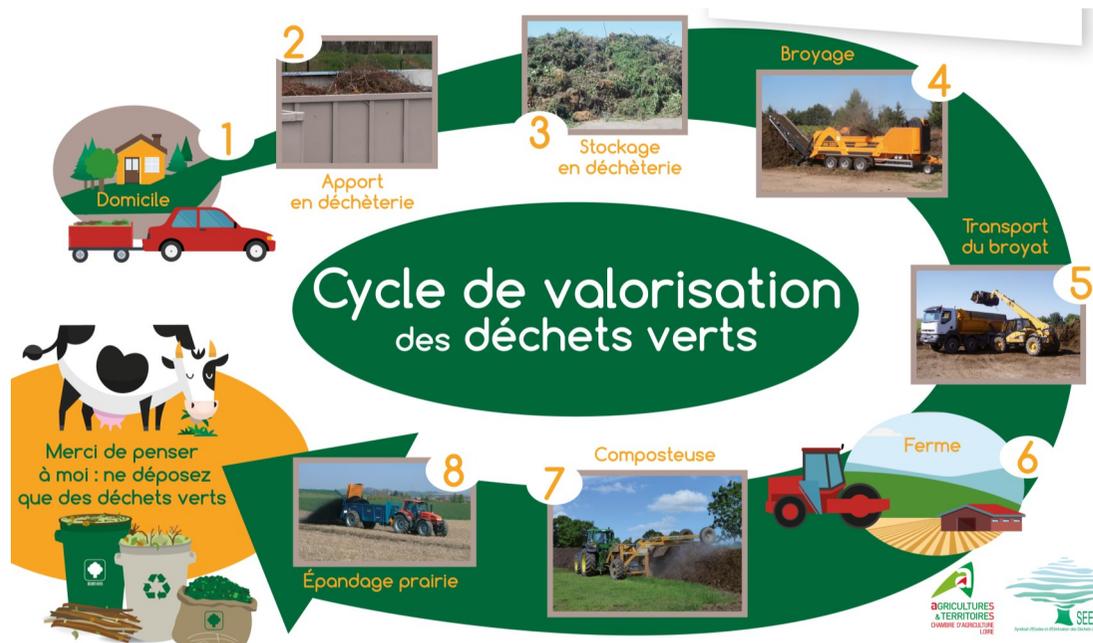


# ZOOM SUR LES DECHETS VEGETAUX



Pour le traitement des déchets végétaux, deux filières sont utilisées par les collectivités : le compostage sur une plateforme industrielle ou le broyage pour effectuer le **CO-COMPOSTAGE** à la ferme.

Des campagnes de broyage de déchets végétaux sont organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la filière et de s'assurer de la qualité du broyat livré aux agriculteurs.



Déchèteries	Nombre de campagnes	Tonnages	Coût à la tonne H.T	Nombre d'agriculteurs livrés
Mardeloup	5	1 636 tonnes	22 € / t	15 agriculteurs
Saint Germain Laval	2	467 tonnes	23,25 € / t	4 agriculteurs
Pouilly-sous-Charlieu	4	2 239 tonnes	20,05 € / t	16 agriculteurs
Matard	2	657 tonnes	23,15 € / t	7 agriculteurs
Villette	3	2 059 tonnes	17,54 € / t	15 agriculteurs



# ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX



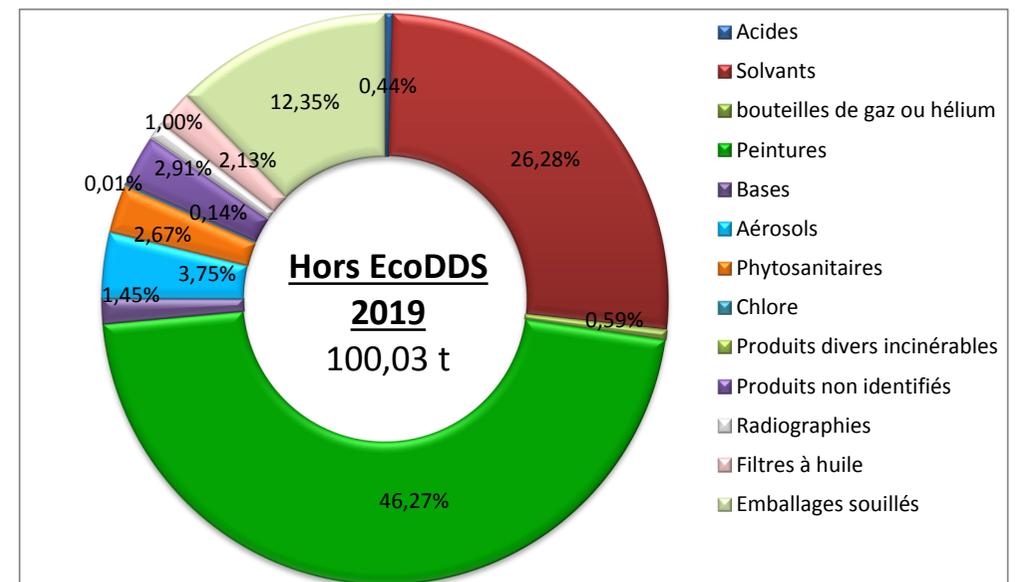
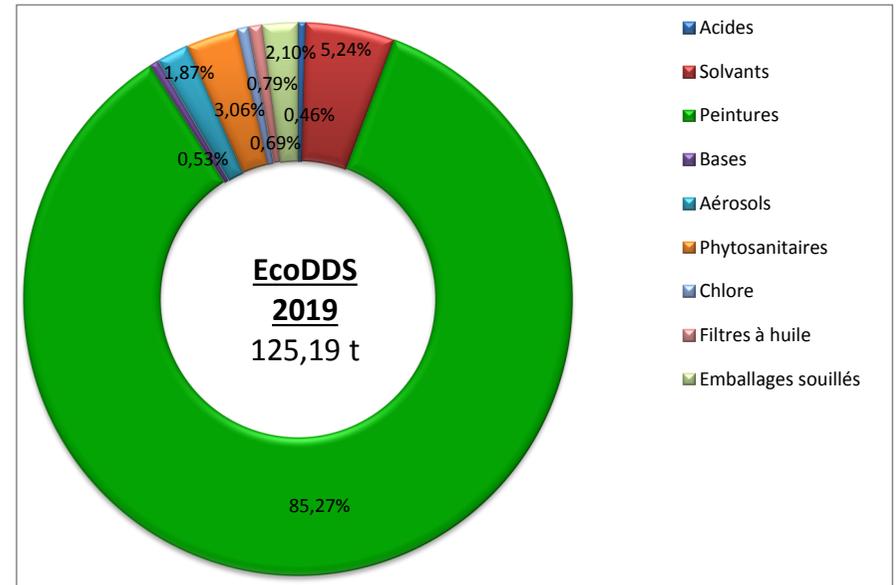
On distingue deux types de DMS :

- les tonnages de DMS pris en charge financièrement par l'éco-organisme EcoDDS (déchets chimiques des particuliers)

Eco DDS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Acides	0,77	0,67	0,65	0,65	0,64	0,578
Solvants	14,30	5,92	6,49	7,11	8,53	6,557
Peintures	143,57	119,50	128,72	123,05	112,12	106,743
Bases	0,82	0,64	0,60	0,79	0,71	0,659
Aérosols	6,91	4,54	3,81	3,14	2,65	2,342
Phytosanitaires	5,07	4,27	3,90	4,08	3,67	3,835
Chlore	0,92	0,64	0,60	0,98	0,76	0,862
Filtres à huile	3,95	2,42	2,72	1,94	1,56	0,984
Emballages souillés	2,44	1,01	2,48	3,85	2,00	2,625
<b>TOTAL</b>	<b>178,75</b>	<b>139,62</b>	<b>149,97</b>	<b>145,59</b>	<b>132,63</b>	<b>125,19</b>

- les tonnages de DMS « hors EcoDDS » collectés dans le cadre du marché avec la société Sarpi la Talaudière.

Hors EcoDDS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Acides	0,03	0,10	0,74	0,72	0,43	0,44
Solvants	16,77	20,15	28,00	25,84	26,76	26,29
bouteilles de gaz ou hélium					0,46	0,60
Peintures	20,15	20,82	42,19	41,35	46,14	46,29
Bases	0,17	0,18	0,54	0,59	1,36	1,45
Aérosols	0,54	0,62	2,87	3,49	4,47	3,75
Phytosanitaires	0,12	0,58	1,77	2,41	2,17	2,67
Chlore	0,09	0,05	0,12	0,13	0,22	0,14
Produits divers incinérables	1,71	1,50	2,16	2,03	0,09	0,01
Produits non identifiés	0,20	0,06	0,53	0,64	2,51	2,91
Radiographies	1,82	1,43	1,83	1,76	1,90	1,01
Filtres à huile	0,26	0,52	1,13	1,12	1,57	2,13
Emballages souillés	10,57	8,66	16,68	19,07	11,45	12,35
<b>TOTAL</b>	<b>52,43</b>	<b>54,64</b>	<b>98,56</b>	<b>99,14</b>	<b>99,53</b>	<b>100,03</b>

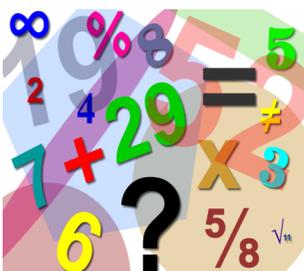


# LES FINANCES

Le S.E.E.D.R n'a qu'un seul budget pour l'ensemble de son activité.

Il n'a pas de fiscalité propre, contrairement aux collectivités membres qui financent la gestion des déchets par le biais de la T.E.O.M, de la R.E.O.M, de la Redevance Incitative.

## Le financement du service du S.E.E.D.R est assuré par :



- une facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités (DMR, Emballages et déchets issus des déchèteries).
- une contribution des collectivités adhérentes pour les charges de fonctionnement qui intègrent les charges de structure (charges courantes, rémunération du personnel et élus) et des frais annexes (amortissements, frais d'études, honoraires et frais liés aux marchés publics). Elle est calculée en fonction des tonnages de DMA (sans inertes).

## Le S.E.E.D.R reverse aux collectivités adhérentes :



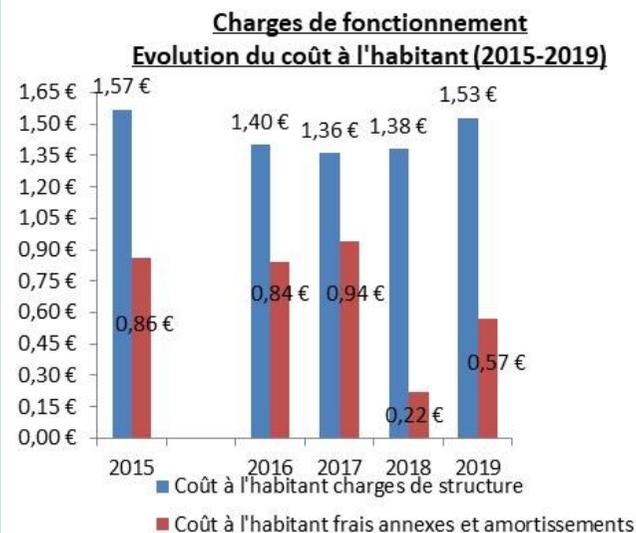
- 100 % des recettes liées à la valorisation des matériaux
- 100 % des soutiens perçus des différents Eco-organismes

## CONTRIBUTIONS DU SEEDR

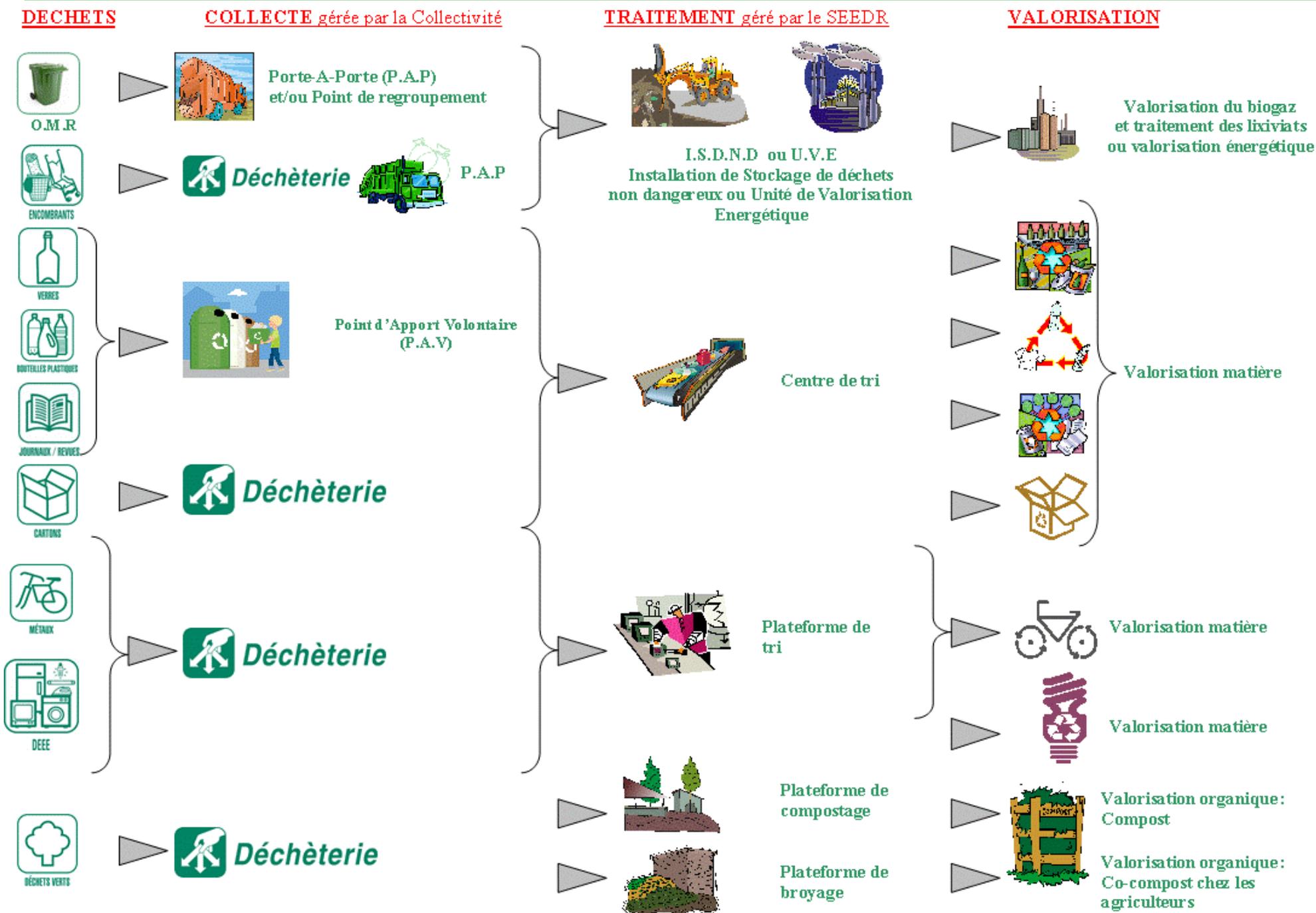


Les charges de fonctionnement sont en légère hausse. L'augmentation du ratio à l'habitant s'explique par le retrait du S.E.E.D.R. de l'ex-CDC de Balbigny.

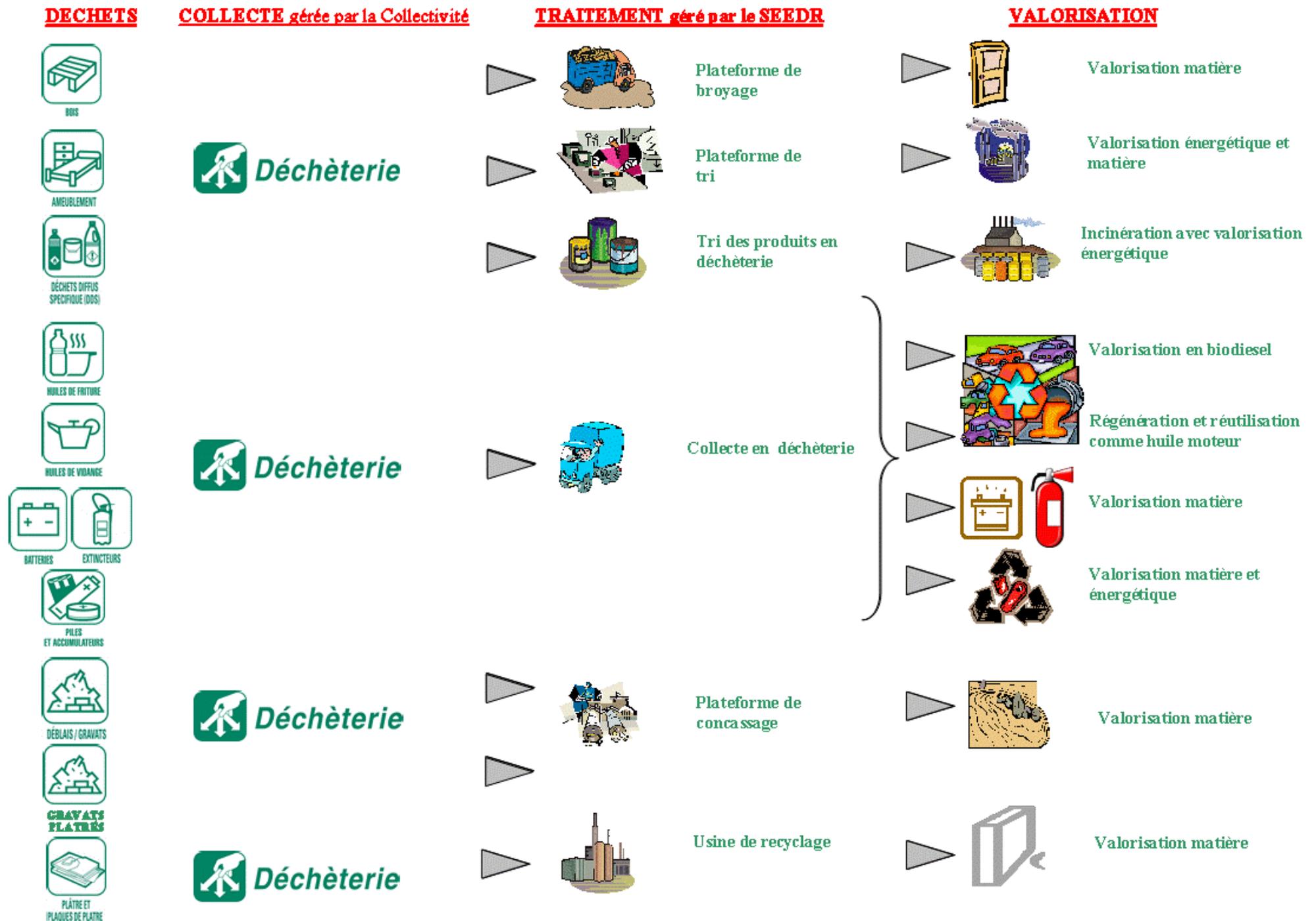
La partie "frais annexes" est en hausse également compte tenu des études qui ont été engagées, notamment pour la création d'une unité de traitement multi-filières.



# SYNTHESE GENERALE DU SERVICE



# SYNTHESE GENERALE DU SERVICE



# COMMUNICATION - PREVENTION

## COUCHES LAVABLES

L'expérimentation visant à présenter et promouvoir l'utilisation de couches lavables s'est poursuivie sur le territoire de la CoPLER. Cette filière est animée par l'association Madeleine environnement.

**En 2019 = 9 KITS PRETES**

Rappel : l'utilisation de couches lavables pour 1 enfant permet d'éviter l'enfouissement d'une tonne de déchets

(sur la durée totale d'utilisation des couches)



## Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Lancée dès 2017, le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) s'est concrétisée le 19 décembre 2019 avec son adoption par les élus régionaux réunis en assemblée plénière.

Il fixe des objectifs ambitieux, allant parfois bien au-delà des exigences réglementaires, visant à ce que la Région enfouisse le moins possible ses déchets grâce à la prévention, au recyclage et au développement de l'économie circulaire.

## EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES

Suite à un appel à candidatures lancé par l'éco-organisme Citéo, le S.E.E.D.R a travaillé avec les collectivités dans le cadre de la mise en place des nouvelles consignes de tri des emballages plastiques à compter du 1er janvier 2020.

# PROJETS EN COURS

## INSTALLATION DE TRAITEMENT

### MULTIFILIERES

L'étude menée a permis, en 2018, de valider le choix de réaliser une installation de traitement multi-filières. Concrètement, tous les déchets ménagers résiduels (ordures ménagères et encombrants) seront traités dans une installation construite sur un site de l'agglomération afin d'extraire toute la matière valorisable de façon à diminuer au maximum la partie restant à enfouir et répondre ainsi aux objectifs fixés par la LTECV. Par ailleurs, l'augmentation du montant de la TGAP qui devrait atteindre 65 €/tonne enfouie est un levier supplémentaire

En décembre 2019, le comité syndical a entériné le choix de recourir à un contrat de délégation de service public et un appel à candidatures a été lancé.

## PARTENARIAT AVEC VICHY COMMUNAUTE

La majeure partie des déchets ménagers résiduels du territoire du S.E.E.D.R sont enfouis sur le site de Gaïa à Cusset propriété de Vichy Communauté.

Actuellement, l'enfouissement des déchets représente une part importante des coûts de traitement des déchets.

Le site est géré par la société Suez sous la forme d'une délégation de service public dont le contrat prend fin en septembre 2021.

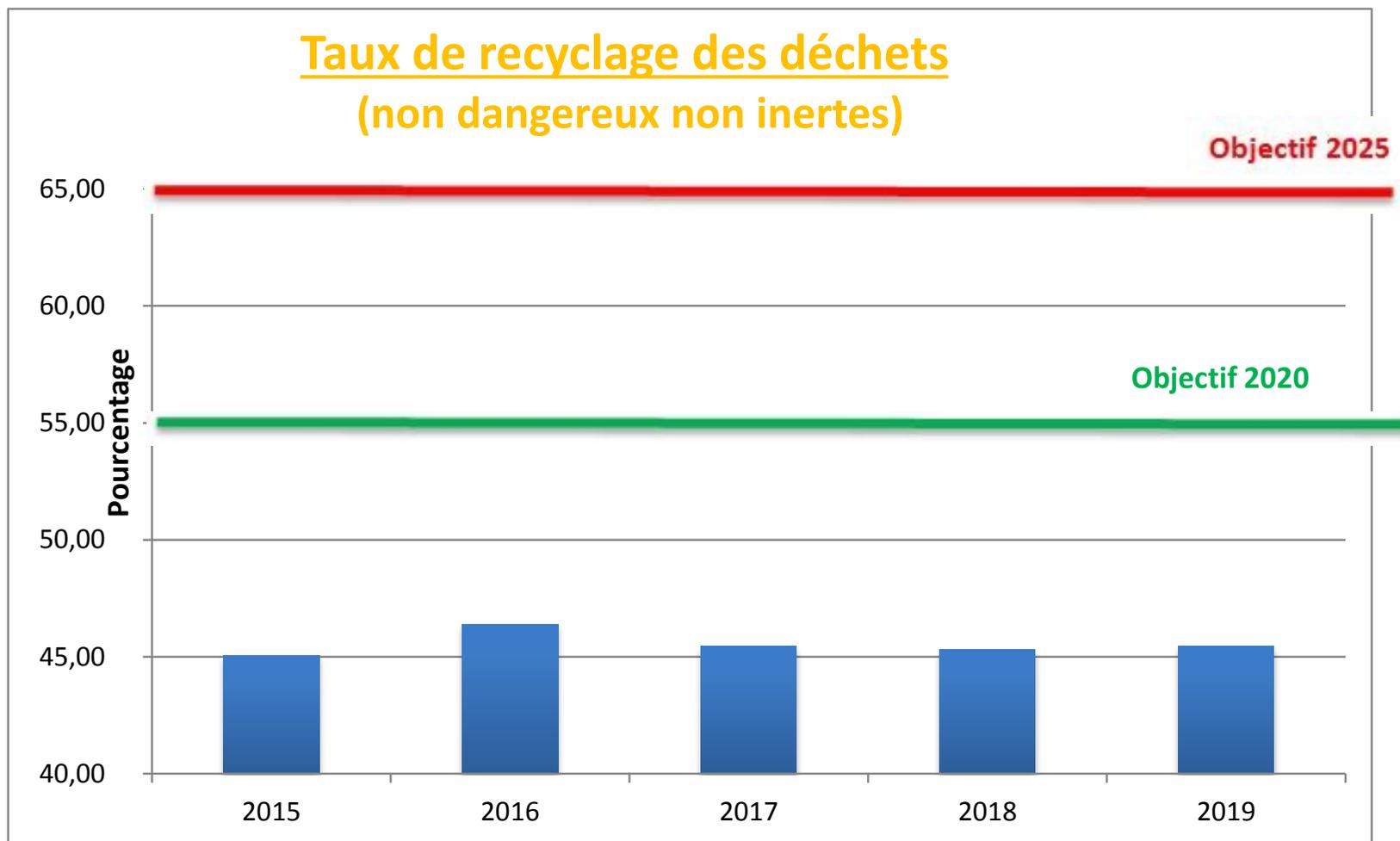
Le S.E.E.D.R s'est rapproché de Vichy Communauté via un groupement d'autorité concédantes pour renouveler conjointement le contrat de concession de service public.

L'objectif de ce partenariat :

- maîtriser l'enfouissement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement
- assurer la pérennité du site.

# LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte)

## Taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)



Le 17 août 2015 a été votée la [Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte](#) qui fixe des objectifs, notamment :

1. Augmentation du taux de recyclage des déchets (DMA sans les dangereux et inertes).

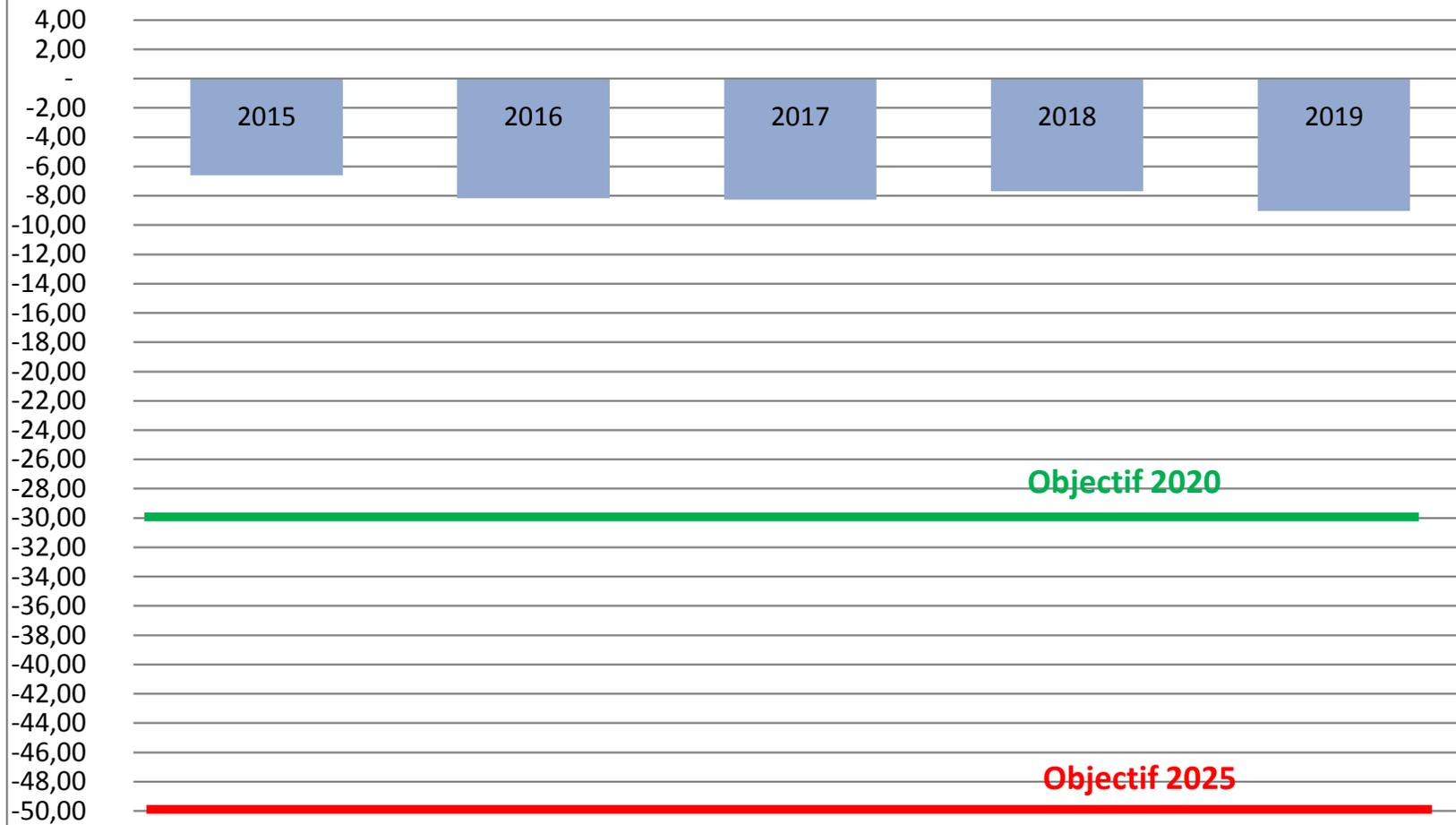
Ce taux devra atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

Seule une collectivité membre du SEEDR a déjà atteint l'objectif 2025.

A l'échelle du S.E.E.D.R ce taux s'élève en 2019 à 45,47%.

# LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

## Production des DMR par rapport à 2010



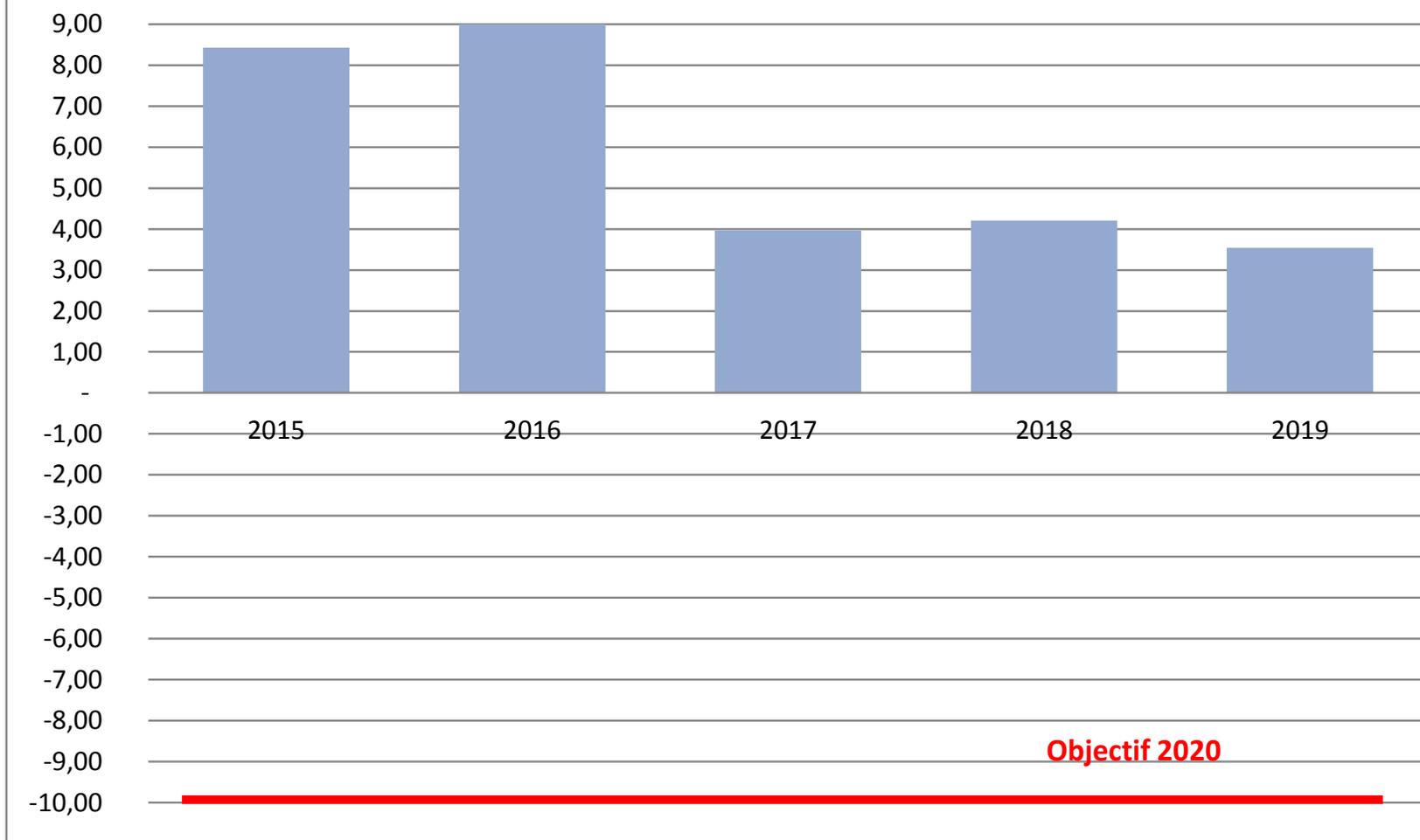
### 2. Diminution de la production des DMR

En 2020 il faudrait diminuer les tonnages de - 30 % par rapport à 2010 et - 50 % en 2025.

Au niveau du SEEDR pour 2019, le pourcentage ne s'élève qu'à 9,03 % par rapport à 2010, malgré les efforts des collectivités (mise en place de nouvelles filières, changement du mode de collecte des DM...)

Seule une collectivité s'approche du - 20,5 % et deux autres ont atteint - 18%.

## Production DMA par rapport à 2010



### 3. Réduire la production des DMA

En 2020 il faudrait les réduire de – 10 % par rapport aux tonnages de 2010.

Malheureusement, au niveau du SEEDR, on constate une augmentation de **3,54 %** par rapport à 2010.

La production de déchets a faiblement diminué par rapport à 2018 mais n'est pas encore suffisante par rapport à 2010. Seuls des actions de prévention ou des changements de consommation permettraient d'atteindre cet objectif.

# ANNEXE

Tonnages 2019	Roannais agglomération				Charlieu Belmont Communauté			Copler		Vals d'aix	Urfé	SEEDR		
Population municipale au 1er janvier 2020 (sans double compte)	100 486				23 357			13 867		5 990	5 212	148 912		
Déchèteries	Vareennes et C3R	Villette	Mardeloup	La Pacaudière	Charlieu	Belmont	Mataro	Regny	St germain	St just				
Ordures Ménagères Résiduelles (t)					24 244,95	1956,92	454,16	2 411,08	2 159,94	1 021,70	711,40	30 549,07		
Ratio OMR / Hab (Kg)					241,28			103,23	155,76	170,57	136,49	205,15		
Encombrants déchèteries (t)	1 148,08	2 299,54	879,54	225,42	4 552,58	1 033,92	258,44	1 292,36	262,58	97,22	359,80	430,34	272,36	6 907,44
Ratio enc. / Hab (Kg)					45,31			55,33	25,95	71,84	52,26	46,39		
Total ISDND (t)					28 797,53			3 703,44	2 519,74	1 452,04	983,76	37 456,51		
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)					286,58			158,56	181,71	242,41	188,75	251,53		
Refus CS emballages (t)					310,43			140,39	78,30	18,57	21,16	568,85		
Total DMR (t)					29 107,96			3 843,83	2 598,04	1 470,61	1 004,92	38 025,36		
Ratio DMR (avec refus CS) / Hab (Kg)					289,67			164,57	187,35	245,51	192,81	255,35		
Pourcentage / Total					53,37 %			25,55 %	42,60 %	47,27 %	43,62 %	46,99 %		
Emballages collectés					1 357,00			613,68	342,18	81,12	92,27	2 486,25		
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)					29,95			13,54	7,58	1,80	2,04	54,91		
dont Gros de Magasin (GM)					129,01			58,28	32,70	7,69	8,71	236,39		
dont Emballages Triés					868,99			393,05	218,89	51,94	59,10	1 591,97		
Total emballages triés sur l'année sans les refus					1 027,95			464,87	259,17	61,43	69,85	1 883,27		
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus					1 048,23			452,11	257,50	60,49	73,27	1 891,60		
Perf. collecté (Kg / Hab)					13,50			26,27	24,68	13,54	17,70	16,70		
Perf. trié (Kg / Hab)					8,65			16,83	15,78	8,67	11,34	10,69		
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)					10,23			19,90	18,69	10,26	13,40	12,65		
JMR (PAV JMR)					2 054,68			579,38	275,04	118,32	117,30	3 144,72		
Papiers bureaux (collecte séparée)					174,55			15,31	1,84			191,70		
Performance (Kg / Hab)					22,18			25,46	19,97	19,75	22,51	22,41		
Verre					3 023,52			910,56	488,92	265,30	244,10	4 932,40		
Performance (Kg / Hab)					30,09			38,98	35,26	44,29	46,83	33,12		
Total Trié collecte sélective					6 280,70			1 970,12	1 024,97	445,05	431,25	10 152,09		
Performance CS recyclé (Kg/Hab)					62,50			84,35	73,91	74,30	82,74	68,18		
Total Collecté collecte sélective					6 609,75			2 118,93	1 107,98	464,74	453,67	10 755,07		
Performance CS Collecté (Kg/Hab)					65,78			90,72	79,90	77,59	87,04	72,22		
Pourcentage / Total					12,25 %			14,62 %	18,69 %	15,13 %	20,11 %	13,49 %		
Déchèteries	Vareennes et C3R	Villette	Mardeloup	La Pacaudière	TOTAL	Charlieu	Belmont	TOTAL	Mataro	Regny	TOTAL	St germain	St just	
Cartons	227,82	412,77	160,72	33,25	834,56	368,41	22,74	391,15	55,84	20,38	161,50	76,59	61,02	1 524,82
Ferrailles	333,80	392,29	230,02	63,10	1 019,21	305,66	64,66	370,32	104,61	34,33	138,94	111,47	89,71	1 729,65
Déchets verts		4 420,25	1 636,28		6 056,53	2 238,99		2 238,99	657,36		657,36	338,62	128,42	9 419,92
Bois A (chauffage)					-	165,30	40,98	206,28	21,72	12,92	34,64	56,14		297,06
souches					-	188,30		188,30			-		3,10	191,40
Bois B (mélange)	1 157,62	1 222,62	584,56	131,38	3 096,18	486,16	83,04	569,20	256,94	59,32	316,26	140,86	146,88	4 269,38
Déchets d'aménagement (Ecomobilier)		435,24	251,86	75,48	762,58	524,18	83,28	607,46	173,10	73,91	247,01	102,04	106,96	1 826,05
Textile					205,16			61,56			64,18	8,69	43,20	382,78
Plastique					-	8,82	1,38	10,20			32,05	0,27		42,52
Ressourceries					514,66	59,92	12,07	71,99			30,20			616,85
DMS (hors Eco-DDS) et radio	13,40	29,12	11,77	2,62	56,90	13,37	3,78	17,16	8,88	2,35	11,24	8,34	6,42	100,06
DDS (DMS collectés par Eco-DDS)	16,39	35,70	11,52	2,52	66,12	23,44	5,06	28,50	12,72	4,65	17,37	7,72	5,47	125,19
Huile Ménagère	1,48	1,86	0,99	0,20	4,52	1,76	0,20	1,96	0,41	0,10	0,51	0,65	0,19	7,83
Huile de vidange	8,19	16,83	8,01	1,80	34,83	10,98	3,60	14,58	5,85	0,90	6,75	3,60	2,88	62,64
Batterie	9,61	11,60	1,79	1,16	24,16	5,94	1,77	7,71	1,44	-	1,44	-	0,70	34,01
Piles	3,363	3,447	1,140	1,046	9,00	2,600	0,805	3,41	1,222	0,658	1,88	1,345	2,161	17,79
Extincteurs	0,90	2,88	0,93	0,56	5,27	1,23	-	1,23	0,62	-	0,62	0,36	0,45	7,93
Portes et fenêtres sans bois					-	61,38		61,38	25,28		25,28			86,66
Cartouche d'encre	0,605	1,000	0,650	0,090	2,35	0,192	-	0,19	0,615	0,060	0,68	0,545	0,68	4,44
Lampes et néons	0,790	1,464	0,483	0,30	3,04	0,781	0,101	0,88			0,48	0,151	0,147	4,69
DEEE	337,831	371,494	167,910	49,93	927,17	207,617	45,46	253,07	128,12	81,63	70,23	1 460,22		
Pneus					-	18,30		18,30			4,87			23,17
Plâtre	77,34	151,02	79,86	25,08	333,30	133,96	24,78	158,74	70,90		70,90	19,86	24,88	607,68
Gravats plâtrés					-	457,32		457,32			-		15,74	473,06
déchets inertes (gravats et terre)	926,65	2 871,25	662,90	157,35	4 618,15	2 838,34	100,52	2 938,86	243,05	110,00	353,05	197,05	110,05	8 217,16
Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie, extincteurs, cartouche d'encre, lampes-néons, DEEE et piles)	391,07	473,54	204,20	60,02	1 128,83	266,16	60,58	326,73	108,51	60,06	168,57	103,69	89,14	1 816,97
Total valorisé déchèterie hors inerte sans textile	2 189,13	7 509,59	3 148,49	388,51	13 750,37	5 284,62	393,71	5 678,32	1 397,51	209,58	1 888,09	950,20	666,04	22 933,02
Ratio déchèterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants					136,84			243,11			136,16	158,63	127,79	154,00
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte					182,14			298,44			162,10	230,47	180,05	200,39
Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)					228,10			424,26			187,56	263,37	201,16	255,57
Pourcentage / Total					34,04 %			59,46 %			37,80 %	37,35 %	34,41 %	39,08 %

Tonnages 2019	Roannais agglomération				Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copler	Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Population municipale au 1er janvier 2019 (sans double compte)	100 486				23 357			13 867	5 990	5 212	148 912
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes	19 126,02				7 391,69			2 890,88	1 301,36	1 052,61	31 685,06
DMA sans inerte et sans dangereux	48 215,36				11 227,10			5 406,71	2 770,85	2 056,27	69 676,29
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)	190,34				316,47			208,47	217,25	201,96	212,78
<b>Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes</b>	39,67				65,84			53,47	46,97	51,19	45,47
OMA (OMR+CS collecté)	30 854,70				4 530,01			3 267,92	1 486,44	1 165,07	41 304,14
Ratio OMA par Hab (Kg)	307,05				193,95			235,66	248,15	223,54	277,37
<b>DMR (t) (OMR, enc. Et refus tri)</b>	29 107,96				3 843,83			2 598,04	1 470,61	1 004,92	38 025,36
Ratio DMR par Hab (kg)	289,67				164,57			187,35	245,51	192,81	255,35
<b>DMA avec inerte</b>	53 962,34				14 492,69			5 928,33	3 071,59	2 255,46	79 710,41
Ratio total par Hab (Kg)	537,01				620,49			427,51	512,79	432,74	535,29
<b>DMA sans inerte</b>	49 344,19				11 553,83			5 575,28	2 874,54	2 145,41	71 493,25
Ratio total par Hab (Kg)	491,06				494,66			402,05	479,89	411,63	480,10

# GLOSSAIRE

CS : collecte sélective

DDS : Déchets diffus spécifiques

DAE : Déchets d'activité économique (remplace le terme DIB)

DDM : Déchets dangereux des ménages (regroupe l'ensemble des déchets toxiques : DMS, piles, batteries, huile de vidange...)

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : Déchets industriels banals

DMA : Déchets ménagers assimilés (comprend tous les déchets)

DMR : Déchets ménagers résiduels (regroupe les OMR et les encombrants)

DMS : Déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques hors DEEE, batteries, piles, huiles de vidange)

GM : Gros de magasin

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : Journaux, revues, magazines

LTECV : Loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte

OMR : Ordures ménagères résiduelles

OMA : Ordures ménagères assimilées

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PRPGDND : Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux

REP : Responsabilité élargie du producteur

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

UVE : Unité de valorisation énergétique